

Maison de la petite enfance et centre de loisirs : choix du maître d'œuvre

Extraits du compte-rendu de la séance du 20 mai 2010

Désignation du représentant de la commune au conseil de surveillance des établissements publics de santé de Maison Blanche et Ville-Evrard (M. Méheust).

Pour 33

Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de la Petite Enfance et d'un centre de loisirs (Mme Gilson).

Ce projet regroupe la reconstruction de la crèche Henri Dunant (80 berceaux) et de la PMI, de la crèche familiale des Lutins (60 berceaux), du relais pour les assistantes maternelles et du centre de loisirs du Petit Bois (3 unités de 80 enfants sur 1810 m²) ainsi qu'un logement de fonction.

La ville a lancé un concours d'architecture. Sur les 180 candidats, le jury a retenu 4 équipes dont les projets ont été examinés de manière anonyme.

Le montant des travaux est estimé à 7 300 000€ HT. Le cabinet d'architecte Laurent Lepy a été retenu. Son taux de rémunération a été fixé à 9,08%.

Unanimité

Conventions de partenariat avec les associations nocéennes pour l'opération "Neuilly Plage" (M. Morabito).

Unanimité

Convention avec l'Association Nocéenne Jeunesse Culture Loisirs (ANJCL) - Actions été 2010 (M. Laporte).

Unanimité

Logements résidence sociale et hors résidence sociale : signature d'une convention avec la SEMINOC (Mme Mazzucco).

Unanimité

Demande de permis de construire pour l'aménagement des offices et du réfectoire de l'école élémentaire Pasteur 1 (M. Ben Ali).

Des travaux sont nécessaires pour réaliser une extension en rez-de-chaussée pour y aménager les offices, les vestiaires et le sani-

taire du personnel, ainsi qu'un local entretien à l'école élémentaire Pasteur 1. Ces travaux comprendront également la rénovation du réfectoire et des sanitaires du rez-de-chaussée afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La création de cette extension d'une surface de 61 m² nécessite le dépôt d'un permis de construire. Une fois l'extension réalisée, deux portes seront percées pour assurer la communication avec le réfectoire actuel. L'office actuel sera réaménagé et annexé au réfectoire pour l'agrandir.

Le coût prévisionnel est estimé à 347 000 €.

Unanimité

Vente à la société Kaufman & Broad des îlots 4 et 5 de la ZAC du Centre Ville : avenant à la promesse synallagmatique de vente (M. Cista).

Il s'agit d'apporter des modifications au projet initial en fonction de l'évolution de la législation.

Le projet revient au programme initial de la ZAC : accession à la propriété (119 logements). Pour faciliter l'accession sociale, le nombre de logements en "Pass Foncier", fixé à 20, est inchangé. Le prix de vente du terrain est augmenté de 88 880 €.

Pour 35

Mise en place du Pass Foncier sur l'opération "Les Jardins Debussy" (Mme Mahéas).

Il s'agit de l'aide à l'accession sociale sur le projet Kaufman & Broad.

Ce dispositif permet aux ménages de différer l'amortissement du capital pendant une durée maximale de 25 ans. Ils bénéficient de la TVA à 5,5% sur le prix de vente, d'un prêt à taux zéro bonifié et d'une aide de la commune (4 000 à 5 000 € minimum). On ignore si l'aide de l'Etat aux communes est maintenue.

Il est réservé aux primo-accédants, sous conditions de ressources.

Unanimité

Acquisition par la ville de l'ancienne cour de marchandises SNCF, 2 boulevard Louis Armand (Mme Voltat).

A la demande de la commune, la SNCF a accepté la cession de l'ancienne cour de marchandises. Il s'agit d'un terrain de 27 900 m² situé 2 boulevard Louis Armand comprenant 5 bâtiments d'une superficie totale de 3754 m².

La valeur du bien a été estimée à 3 350 000 € par France Domaine.

Afin de tenir compte du coût partagé de dépollution du site, un accord est intervenu au prix de 3 227 600 €.

La SNCF prendra à sa charge la neutralisation des voies ferrées en limite de propriété afin de les isoler du réseau ferroviaire. La ville s'engage à édifier une clôture défensive en bordure du domaine public ferroviaire.

Le site est actuellement occupé par deux sociétés de stockage de matériaux dont les conventions d'occupation précaires arrivent à échéance en janvier et mars 2011.

La commune envisage de créer sur ce site la déchetterie inscrite au programme municipal.

Unanimité

Questions diverses.

- Service civique
- Situation de la Seine-Saint-Denis

Le conseil compte 39 élus

31 étaient présents

5 avaient donné pouvoir

3 étaient absents

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.